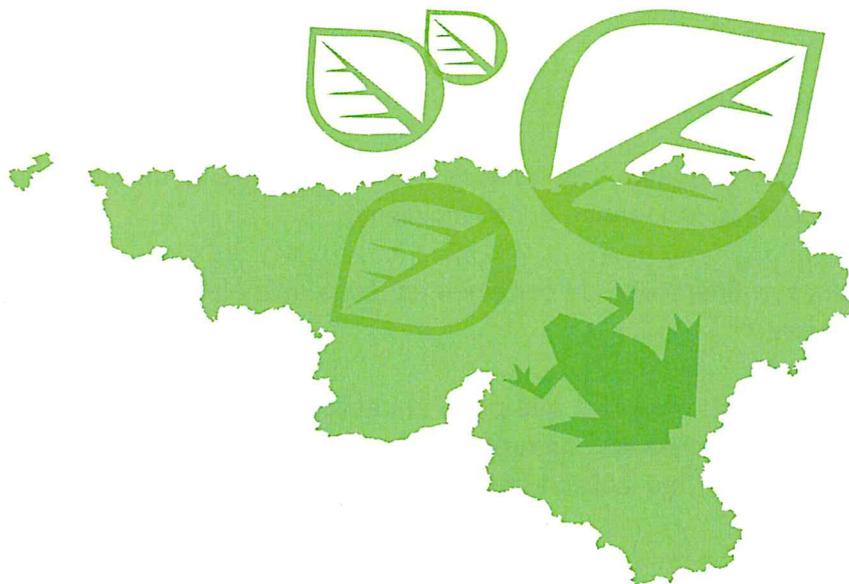




**CHARTRE POUR LA BIODIVERSITE DANS LES PRATIQUES DE
L'ESCALADE, DE LA RANDONNÉE ET DE L'ALPINISME**

La nature partout par tous !



RÉSEAU WALLONIE NATURE

Cette charte est signée dans le cadre du Réseau Wallonie Nature. Ce-dernier a pour objectif d'améliorer le potentiel d'accueil de la vie sauvage partout où c'est possible et par chaque acteur de terrain dans le cadre de ses activités.

La pratique de l'activité sportive se fait dans un milieu naturel ou construit. Les impacts sur l'environnement et la biodiversité sont inévitables. Mais par un engagement éthique et en exerçant son sport de manière durable, il est possible d'une part, par des actions au quotidien, de contribuer à augmenter la capacité d'accueil pour la faune et la flore indigènes, et d'autre part, par des petits gestes concrets faciles à intégrer dans les activités, d'atténuer l'impact ou même générer des effets positifs pour la biodiversité. Reproduits à grande échelle, leurs effets cumulés représentent une importante plus-value pour la biodiversité.

Dans cette optique, il a été convenu ce qui suit pour une période de 2 ans :

Entre d'une part,

- la REGION WALLONNE,
*représentée par Monsieur René Collin, Ministre de la Nature
ci-après dénommée "**la Wallonie**",*

et d'autre part,

- le CLUB ALPIN BELGE
*représenté par Didier Marchal, Président
ci-après dénommé "**le CAB**"*

Principes généraux :

Considérant que la qualité des espaces naturels représente un atout pour le développement de l'escalade, de la randonnée et de l'alpinisme,

Considérant la vulnérabilité de certaines espèces animales et végétales, qui reposent sur un fragile équilibre,

Considérant l'intérêt croissant que porte le public à la préservation du patrimoine naturel, et le fait que ces richesses naturelles constituent un patrimoine fondamental pour les populations locales, les collectivités, les utilisateurs des sites naturels et les générations futures,

Considérant que les activités d'escalade, de randonnée et d'alpinisme sont d'autant plus agréables à pratiquer qu'elles se déroulent dans des milieux naturels riches et préservés,

Considérant que la conservation de ce patrimoine est de l'intérêt et de la responsabilité de tous et qu'elle passe nécessairement par une prise de conscience de chacun et en particulier de celui qui utilise ces espaces naturels, dans un cadre professionnel ou de loisirs.

Objet

Le présent document a pour but de favoriser le développement de la biodiversité en définissant un cadre permettant de garantir une cohabitation harmonieuse durable entre les activités d'alpinisme, les activités de randonnée, les activités d'escalade, la présence d'espèces remarquables et le maintien de l'intégrité des sites naturels (paysages, espèces, habitats).

Engagements des parties :

Le CAB s'engage à :

Communication et sensibilisation :

- Faire la promotion d'une pratique du sport conforme aux principes généraux de cette charte :
 - Mettre en évidence son engagement en faveur de la biodiversité et les éléments pertinents de cette présente charte sur son site internet, sa page Facebook, sa revue ou ou tout autre support médiatique.
 - Sensibiliser ses clubs aux principes et engagements de cette présente charte et à la possibilité d'élaborer, eux aussi, une charte détaillée.
 - Sensibiliser les affiliés aux principes de la présente charte, par exemple par la diffusion de la brochure Life Hélianthème "Les Rochers, un univers habité à partager", des propositions de gestes concrets et de conseils pratiques, la diffusion d'informations utiles, etc.
 - Améliorer la visibilité de la Charte et des actions en faveur de la biodiversité et de la préservation de notre environnement, par exemple grâce à l'aide d'athlètes connus ou lors d'événements particuliers.
 - Utiliser la signalétique graphique du « Réseau Wallonie Nature » réalisée par le SPW et mise à disposition.
 - Utiliser les panneaux d'information fournis par le SPW ou tout autre support ou événement pour sensibiliser un large public à l'intérêt de préserver la biodiversité.
 - Sensibiliser les membres à la biodiversité au travers des journées d'entretien collectif des massifs rocheux.

- Intégrer la gestion de la biodiversité dans la formation des moniteurs sportifs.

- Favoriser le respect des milieux naturels lors des événements sportifs :
 - Tenir compte des zones de biodiversité sensibles.
 - Tenir compte des périodes sensibles pour les espèces, en particulier la nidification, afin de limiter autant que possible, les atteintes aux espèces de faune ou de flore présentes sur les sites.
 - Tenir compte du respect de l'environnement notamment en ce qui concerne les impacts visuels et auditifs..
 - Gérer les déchets et tenter de réduire leur masse.

Actions sur les sites rocheux :

- Poursuivre les actions de préservation de la biodiversité et les mettre en évidence au côté de l'aspect sportif :
 - Réaliser des coupes ou arrachages des espèces envahissantes afin de préserver les pelouses calcaires.
 - Préserver la biodiversité sur les rochers (souvent calcaires) en éliminant ou contenant le développement d'espèces envahissantes telles que le lierre ou la clématite.
 - Etablir et gérer des sentiers et des balisages dans les forêts de pente afin d'éviter le piétinement hors des chemins.
 - Gérer les déchets: ramassage et sensibilisation auprès du public.
 - Lutter contre les espèces exotiques invasives.
- Installer des structures d'accueil pour la faune indigène : nichoirs à oiseaux et insectes, entasser les rémanents pour faire des abris pour la petite faune, etc.

Gestion interne et extra-sportive :

- Adopter un plan de gestion adaptée de ses espaces verts :
 - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des surfaces vertes.
 - Maintenir dans la mesure du possible les éléments naturels existants et les développer.
 - Favoriser les espèces indigènes locales.
 - Favoriser les espèces mellifères.
 - Appliquer le fauchage tardif sur les zones qui s'y prêtent.
- Intégrer les mesures environnementales indirectement favorables à la biodiversité telles que :
 - Organiser des brocantes, des donneries ou des bourses pour favoriser la réutilisation du matériel sportif.
 - Utiliser du papier PEFC ou FSC, non-blanchi ou recyclé.
 - Réaliser des achats durables, locaux, éco-conçus ou recyclés.
 - Favoriser autant que possible l'utilisation des transports en commun et le co-voiturage lors des déplacements des sportifs vers et depuis leurs lieux de pratique.

La Wallonie s'engage à :

- Dans sa communication, mettre en évidence l'engagement de l'organisme en faveur de la biodiversité et de l'environnement :
 - Participer à l'organisation d'un événement médiatique pour la signature de la charte.
 - Mentionner cette charte dans les présentations du RWN relative au sport et biodiversité.
- Veiller à ce que les signataires soient représentés au sein des différentes instances de gestion des espaces naturels où s'exercent les activités sportives.
- Garantir une gestion de l'espace permettant d'assurer la préservation des espèces et des sites tout en sauvegardant au mieux les intérêts des pratiquants des activités sur les sites.
- Echanger toutes les données environnementales dont dispose l'administration.
- Réaliser, rassembler et diffuser de la documentation technique sur toutes les mesures réalisables à appliquer en faveur de la biodiversité et de l'environnement.
- Réaliser et diffuser une signalétique graphique sur le « Réseau Wallonie Nature ».
- Accompagner les clubs et les membres intéressés par la conclusion d'une charte détaillée, au niveau du processus de construction de cette charte et dans l'application des mesures à réaliser.
- Identifier et mettre en réseau des partenaires extérieurs pour une collaboration (PCDN, Services extérieurs de la Wallonie, associations environnementales locales, etc).
- Accompagner les partenaires extérieurs, réaliser avec eux les actions pour la biodiversité et promouvoir leurs participations aux événements.

Le CAB et la Wallonie s'entendent, dans un esprit de confiance réciproque et de collaboration, pour respecter leurs engagements.

Suivi de la Charte (modifications éventuelles, bilan final et prolongation):

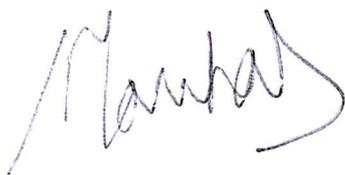
Le respect mutuel des engagements sera assuré grâce à un dialogue permanent entre les signataires. La présente charte se conçoit comme un engagement volontaire d'adhérer aux principes développés par le Réseau Wallonie Nature.

La présente charte peut être modifiée à tout moment, de commun accord entre les signataires. Tout amendement est formalisé dans une annexe, signée par l'ensemble des parties.

A la fin de la période couverte par la charte, un bilan final sera dressé en commun et seront ensuite déterminées ensemble les possibilités de prolongation des engagements ou la redéfinition de ceux-ci.

Fait à Moha le 22 mai 2015 en deux exemplaires.

Pour le CAB,
Le Président.



Didier MARCHAL

Pour la Wallonie,
Le Ministre de la Nature



René COLLIN